

Loi n° 22 - 2016 du 26 septembre 2016

autorisant la ratification de la convention de crédit entre la République du Congo et la Banque Ing Structured Finance relative au financement des travaux de construction d'une digue environnementale et le dragage pour l'extension Est du port autonome de Pointe-Noire

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :*

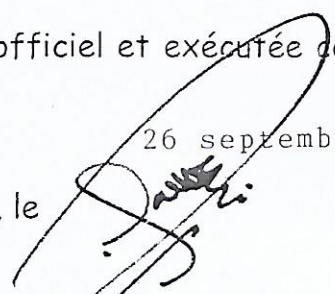
*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

**Article premier :** Est autorisée la ratification de la convention de crédit, signé le 30 novembre 2015 entre la République du Congo et la Banque, Ing Structured Finance relative au financement des travaux de construction d'une digue environnementale et le dragage pour l'extension Est du port autonome de Pointe-Noire, dont le texte est annexé à la présente loi.

**Article 2 :** La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

26 septembre 2016

Fait à Brazzaville, le

  
Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du  
Gouvernement,

  
Clément MOUAMBA. -

Le ministre des finances, du budget  
et du portefeuille public,

  
Calixte NGANONGO. -

Le ministre des transports, de l'aviation  
civile et de la marine marchande,

Gilbert MOKOKI. -